

**Domaine** : Santé

**Filière** : Physiothérapie

### 1. Intitulé du module : Handicap, activités quotidiennes, loisirs et sports (HAQLS) 2022-2023

**Code** : S.PH.370.3907.F.15      **Type de formation** :  Bachelor     Master     MAS     CAS     Autre ...

**Niveau** :  Module de base     Module d'approfondissement     Module avancé     Module spécialisé     Autre : ...

**Type** :  Module principal     Module lié au module principal     Module facultatif ou complémentaire     Module à option

**Caractéristique** :  Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle** :  Module sur 1 semestre     Semestre d'automne  
 Module sur 2 semestres     Semestre de printemps     Autre : Module bloc

### 2. Organisation

**Crédits ECTS** : 3      **Langue principale d'enseignement**  
 Français     Allemand     Italien     Anglais

### 3. Prérequis

Avoir validé le module ...     Avoir suivi le module ...     Pas de prérequis     Autre : ...

### 4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

#### Objectifs généraux d'apprentissage

- Comprendre et expérimenter la réalité quotidienne d'une personne en situation de handicap.
- Connaître une partie des offres actuelles du sport-handicap en Suisse.
- Identifier et comprendre les bénéfices de l'activité physique pour la personne en situation de handicap.
- Comprendre l'adaptation du geste et du matériel pour la personne en situation de handicap pratiquant une activité sportive ou de loisir.
- Concevoir la place des loisirs, des activités physiques et sportives à différents niveaux pour une personne en situation de handicap.
- Expérimenter des activités sportives en situation de handicap.
- Expérimenter des activités de loisir ou de la vie quotidienne (déplacement en ville, en transports publics, activités récréatives, ...) en fauteuil roulant, afin de mieux préparer les patients à ces activités.

#### Rôles et compétences visées

- A. **Rôle Expert** : compétences  Ab1,  Ab2,  Ab3,  Ab4
- B. **Rôle Communicateur -trice** : compétences  Bb1,  Bb2,  Bb3,  Bb4
- C. **Rôle Collaborateur -trice** : compétences  Cb1,  Cb2,  Cb3,  Cb4
- D. **Rôle Manager** : compétences  Db1,  Db2,  Db3
- E. **Rôle Promoteur-trice de la santé** : compétences  Eb1,  Eb2,  Eb3,  Eb4
- F. **Rôle Apprenant-e et formateur-trice** : compétences  Fb1,  Fb2,  Fb3,  Fb4
- G. **Rôle professionnel-le** : compétences  Gb1,  Gb2,  Gb3,  Gb4

### 5. Contenus et formes d'enseignement

#### Contenus

- Activités physiques et sportives en fauteuil roulant : théorie + pratique par les participants.
- Activités sportives sur l'eau : paddlathérapie / surfthérapie
- Pratique d'une activité physique : le Nordic Walking
- Sports d'hivers et d'été et handicap physique ou sensoriel.
- Présentation de prothèses pour activités sportives.
- Activités sportives adaptées à la déficience visuelle.
- Activités sportives adaptées à la déficience mentale.
- Activités sportives adaptées à la déficience auditive et brève initiation à la langue des signes.

#### Modalités pédagogiques

- Cours magistraux.
- Pratique en fauteuil roulant.
- Présentation de matériel.
- Séquences filmées.

## 6. Modalités d'évaluation et de validation

### Modalités d'évaluation

Oral       Ecrit       Pratique       Dossier

- **Modalités** : Réalisation d'un rapport écrit sur la base d'une expérience en situation de handicap (fauteuil roulant) réalisée en ville, selon des critères présentés lors de l'introduction du module.
- **Date de l'examen ou du retour des travaux** : au plus tard le lundi suivant directement la fin du module, 12h00 (semaine 23).

### Conditions de validation du module

Condition particulière liée à la présence :

- pas de condition particulière  
 condition particulière liée à la présence, cf point 8.

Le module est validé si la/les condition(s) cochée(s) ci-dessous est/sont remplie(s) :

- Note finale au moins égale à E  
 Pas plus de ... d'épreuves inférieures à ...  
 Autre condition : ...

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-e-s au plus tard le jour de la présentation du module.

## 7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation possible       Pas de remédiation       Autre : ....

### Remédiation

- **Modalité** : Evaluation complémentaire portant sur les insuffisances constatées, selon consignes transmises par écrit par le/la responsable de module.
- **Date** : Semaine 36
- **Conditions de validation du module** :
  - Le module est validé si la note de l'évaluation complémentaire est suffisante.
  - Les conditions de validation initiale s'appliquent (point 6.). Les notes de l'évaluation complémentaire remplacent les notes initialement insuffisantes pour le calcul de la note de validation du module.

Selon les art. 29 et 30, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, chaque module ne peut être répété qu'une seule fois.

### Répétition

- **Modalités** : Réalisation d'un travail/projet individuel correspondant aux objectifs fixés et aux compétences visées dans le descriptif de module de l'année académique de la répétition, ou suivi du module en présentiel en fonction de la situation d'études de l'étudiant-e.
- **Délai** : En principe dans le semestre académique suivant, au plus tard dans l'année académique suivante.
- **Conditions de validation du module** : Le module est validé aux conditions fixées dans le descriptif de module de l'année académique de répétition.

La note obtenue après répétition est A à E (module validé) ou F (échec).

Selon l'art. 31 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, en cas d'échec, l'étudiant-e est en échec définitif pour ce module.

## 8. Remarques

Au vu de sa brièveté, aucun congé ne sera accordé durant ce module (sauf cas de force majeure, à l'appréciation du responsable de module). Toute absence impérative doit être annoncée dès que possible, au responsable de module.

## 9. Bibliographie principale

- BOURGOIN T. (2014). Handicaps et activité physique. Paris : Editions EP&S
- MEYNAUD F. (coord.) (2007). Education physique et sportive et situation de handicap. Ramonville Saint-Agne : Erès
- PIERA J.B., PAILLER D. & DRUVERT J.C. (2002). Handicap et sport. Paris : Enc. Méd. Chir. Elsevier
- GAREL J.-P. (1996). Education physique et handicap moteur. Paris : Nathan
- BILARD J. et al. (2001). Enseigner et animer les activités physiques adaptées. Paris : Ed. Revue EPS

## 10. Enseignant-e-s

- Alice BARTHE, physiothérapeute (Nordic Walking)
  - Roger BAUMANN (sport en fauteuil roulant)
  - Stéphanie CONTI, CPHV (ASA malvoyants)
  - Damien CURRAT, physiothérapeute, Maître d'enseignement HESAV
  - Gabriel CURRAT, Master en activités physiques adaptées et santé, SPECIAL OLYMPICS (handicap mental)
  - Christine FAYET, sexo-pédagogue
  - Jérôme GAUDIN, Psychologue (handicap)
  - Sébastien KESSLER et coll. (ID-GEO)
  - Daniel LOPEZ, entraîneur sportif, SUVA, Sion (sport en fauteuil roulant)
  - Fabian MEYLAN, technicien orthopédiste, ORTHO-REHA WALLNER SA (prothèses de sport)
  - Anne OTHENIN-GIRARD (sportive en situation de handicap)
  - Nicolas PERRET, physiothérapeute, Maître d'enseignement HESAV, (fauteuil roulant et condition physique)
  - Jodie REIGNER, physiothérapeute (association Limitless)
  - Boris VONLANTEN, physiothérapeute, La Lignière (Paddlethérapie / Surfthérapie)
  - Camille ZWISSIG, Maître d'enseignement, physiothérapeute, HESAV
  - Représentant FSS (handicap auditif) & Interprète LSF-Français
- Intervenants sous réserve de confirmation

**Nom du responsable de module :** Damien Currat

Descriptif validé le : 05.09.2022

Par : MTR